

# Bulletin Municipal Taponnat - Fleurignac

HIVER  
2022  
2023



02 • EDITO - MOT DU MAIRE

03 • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

05 • VIE COMMUNALE

11 • INFOS UTILES

12 • VIE PRATIQUE

13 • CALENDRIER

14 • LISTE DES ASSOCIATIONS

15 • PAROLE AUX ASSOCIATIONS

19 • VIE CITOYENNE

SUIVEZ LA COMMUNE



WWW.TAPONNAT-FLEURIGNAC.FR



@TAPONNATFLEURIGNAC16



Bulletin Municipal- Mairie de TAPONNAT-FLEURIGNAC (16110)  
HIVER 2022-2023 - Tirage 750 exemplaires  
Directeur de la publication : Serge JACOB-JUIN  
Ont participé à ce numéro : Serge JACOB-JUIN, Josiane DEXET,  
Annie TEXIER, Cyrille BRUIMAUD, Chantal VERDEGAY,  
Nada GRAEHME, Michel CHAMPROUX, Thierry DANIEL  
Secrétaires : Maryse VALLAT, Ouahiba VERSIER  
Mise en page : Elodie JACOB-JUIN  
Impression : AGATE COMMUNICATION  
Distribution : Personnel communal

## MESDAMES, MESSIEURS, CHERS AMIS,

Après deux années durant lesquelles chaque envie se heurtait à de légitimes principes de précaution, nous pouvons enfin vibrer, participer et profiter un peu plus malgré ce virus qui est toujours là et auquel nous devons nous habituer comme la grippe, avec des vaccins qui nous donnent une liberté presque retrouvée.

Une autre forme de grippe, aviaire cette fois, nous oblige à la plus grande prudence. Aujourd'hui, nous sommes classés en haute pathologie ce qui nous impose quelques précautions d'usage. Que vous soyez professionnels ou particuliers, je vous invite à consulter la note préfectorale qui nous préconise des mesures simples afin d'éviter toutes formes de contamination.

Si, sur le plan sanitaire, cela commence à s'arranger, une autre forme d'évènement, tout aussi fâcheux nous guette et nous impose encore une fois une vigilance accrue. Je veux parler des difficultés liées à l'énergie électrique. Malgré les leviers mobilisés pour augmenter les marges de manœuvre du système électrique, tant sur la production que sur la consommation, nous ne sommes pas à l'abri d'un plan de délestage électrique qui pourrait éventuellement nous toucher pour l'hiver 2022/2023.

Au regard de ces événements regrettables, j'ai souhaité mettre en place une commission pour réfléchir à un plan de sobriété énergétique. Afin de réduire notre facture, retrouvez à l'intérieur de notre magazine, les 1ères mesures prises et celles qui le seront en 2023.

Je m'interroge également sur la place que l'état souhaite réserver aux collectivités locales dans le fonctionnement de notre pays. Plusieurs éléments conjoncturels ou statutaires sont venus modifier l'équation budgétaire 2022. Tout d'abord, la hausse du point d'indice décidé unilatéralement par le gouvernement qui est venue fragiliser les finances communales. Même si cette hausse n'est pas contestable, encore aurait-il fallu que ceux qui décident



la financent en partie. A cette hausse subie de la masse salariale, vient se greffer une inflation galopante couplée à la hausse vertigineuse des tarifs de l'énergie. Au regard de ces constats, je crois que l'on peut dire, dès à présent que notre budget 2023 va être difficile à boucler avec une très faible capacité d'accroître nos recettes. Il va donc falloir faire preuve d'inventivité pour trouver des pistes d'économies sur des budgets déjà fortement maîtrisés avec comme corollaire une diminution de notre capacité d'investissement qu'il faudra prioriser.

Pourtant une demande pour l'installation d'un cabinet de kinésithérapie vient de nous être adressée afin de doter notre commune de ce service, que je qualifierais de nécessaire pour nos administrés et le village seniors.

En parcourant ce bulletin, vous découvrirez la vie de notre chère commune et notamment notre nouveau logo qui va orner l'ensemble des documents officiels de la commune.

Pour terminer, malgré un contexte ambiant morose, je ne peux clôturer cet édito sans vous souhaiter mes vœux pour 2023. Que 2023 réserve le meilleur à TAPONNAT-FLEURIGNAC et à ses habitants.

*A toutes et à tous, je vous souhaite au nom de l'ensemble des élus et des agents de la collectivité une très belle année 2023.*

*Le Maire, Serge Jacob-Juin*

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## L'ESPACE FRANCE SERVICES DÉMÉNAGE

Après 4 années à accueillir du public à l'antenne de la communauté de la communes, 1 avenue de la gare à La Rochefoucauld-en-Angoumois, l'Espace France Services déménage dans des locaux refaits à neuf, plus spacieux, plus modernes, pour un meilleur accueil des usagers.

Depuis le 10 janvier 2023, retrouvez tous les services de l'Espace France Services dans de nouveaux locaux réaménagés pour l'occasion situés à l'ancienne trésorerie de La Rochefoucauld-en-Angoumois, 3 rue de l'Aumônerie, juste à côté de l'Hôtel de Ville.

+ Le numéro de téléphone change également : désormais, les agents sont joignables au **05.86.75.02.75**.

+ Les horaires restent les mêmes :

- lundi : 13h- 17h30
- mardi : 8h30 – 12h30
- mercredi : 8h30 – 12h30 // 13h30 – 17h30
- jeudi : 8h30 – 12h30 // 14h – 18h30 (uniquement sur rdv)
- vendredi : 10h – 12h30 (uniquement sur rdv) // 13h30 – 17h

+ Les agents France Services continuent d'aller au plus près des habitants du territoire :

- à la mairie de La Rochette, les mardis de 14h30 à 17h30
- à la mairie de Chazelles, les jeudis de 14h à 17h
- dans les locaux de la CdC à Montbron, les vendredis de 8h30 à 12h30



France  
services



Communauté de Communes  
La Rochefoucauld  
Porte du Périgord

+ Les permanences sur rendez-vous assurées par nos partenaires nous accompagnent aussi lors du déménagement :

- La DGFI, les mercredis des semaines paires, de 14h à 16h
- le dispositif « Assistance au Parcours de Vie », tous les 2ème mardis du mois, de 9h à 12h
- le CIDFF pour une permanence d'accès aux droits, tout le 2ème mercredis du mois de 14h à 16h
- le conseiller Info Energie du CAUE, les 3ème mardis du mois de 9h30 à 12h
- l'ADIL 16, le 3ème vendredis du mois de 10h à 12h30

+ Egalement, la permanence administrative du Relais Petite Enfance Itinérant se tiendra également dans les locaux France Services tous les après-midi, sauf le mercredi. Nous vous rappelons que le bureau de poste de Marthon est aussi labellisé « France Services »

## CONTACTEZ LA CDC



05 45 63 00 52



ACCUEIL@ROCHEFOUCAULD-PERIGORD.FR



SIÈGE SOCIAL - MONTBRON  
2 RUE DES VIEILLES ÉCOLES  
16220 MONTBRON

ANTENNE DE LA ROCHEFOUCAULD  
1 AVENUE DE LA GARE  
BP 500 14 16110 LA ROCHEFOUCAULD  
EN ANGOUMOIS



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## LA CDC S'ENGAGE POUR LA SANTE DU TERRITOIRE À TRAVERS LA SIGNATURE D'UN CLS

Le Contrat Local de Santé se traduit par un engagement de la collectivité qui le porte : La CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord en partenariat avec la délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dont le principal objectif est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

Le lancement officiel pour notre territoire a eu lieu avec le Comité de Pilotage du 30 Septembre 2022 par la nomination d'un coordonnateur dédié au CLS à 0,5 ETP : IL s'agit de Mr Thomas Paris déjà employé par la CDC, avec un soutien financier de l'ARS sur ce poste.

Un diagnostic, en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé, jusqu'au printemps 2023 va avoir lieu à l'issue duquel il sera dressé un portrait statistique et comparé du territoire. Une enquête par questionnaire en ligne a été menée auprès d'acteurs du territoire afin d'identifier les priorités de santé. Une enquête par entretiens individuels et/ou collectifs (8-10 personnes) complétera l'enquête sur les besoins de la population ce qui permettra de dégager des actions et dispositifs à mettre en œuvre prioritairement sur notre territoire : dont l'accès à un médecin traitant pour tous.

Un programme d'actions concerté sera élaboré au printemps 2023 avec une définition des objectifs opérationnels pour chaque axe d'amélioration attendu, conception des fiches-projets et des critères d'évaluation. La signature du CLS entre l'ARS et notre CDC est prévue à l'automne 2023.

CE Contrat Local de Santé vient compléter la création d'une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) qui devrait se concrétiser en 2023 réunissant tous les professionnels de Santé du territoire afin de répondre au mieux aux besoins en santé de la population et aux enjeux de santé publique de demain ....

L'engagement de la CDC dans l'amélioration des réponses en santé s'est également concrétisée, cette fin d'année 2022, par l'investissement dans la réalisation de la Nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire regroupant une trentaine de Professionnels dans un même espace permettant ainsi une concertation et une réponse plus rapide à la population. Pour rappel, en plus de celle qui vient d'ouvrir ses portes sur La Rochefoucauld en Angoumois/Rivière ; le territoire de la CDC est maillé de plusieurs Maisons de Santé à Chazelle, Montbron (en cours de travaux) et une antenne à Marthon.



## A NOTER

### LA CRÈCHE PUBLIQUE MÉLUSINE DEVIENT INTERCOMMUNALE !

Le lundi 26 septembre, les élus communautaires ont marqué leur volonté de construire une politique «petite enfance» communautaire dans un esprit de cohérence et de solidarité en transférant le multi-accueil : ils ont voté l'intégration du multi-accueil Mélusine de La Rochefoucauld-en-Angoumois vers la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord !

#### INFORMATIONS PRATIQUES

**Directrice de la structure : Valérie Rival-Massey**  
**Commission d'admission**

Les demandes d'admissions sont à adresser à la direction de la structure

**Adresse :**  
7 rue des Vignes  
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois

**Tel : 05 45 62 02 61**

# VIE COMMUNALE

## DU NOUVEAU..... À LA MAIRIE !



Suite au départ imprévu pour changement de projet professionnel d'un adjoint administratif, **Mme Ouahiba VERSIER** recrutée en CDD depuis Septembre 2022, a postulé pour le poste d'adjoint Administratif libre au 1/1/2023.

Le jury constitué pour examen des candidatures, a retenu celle de Mme VERSIER pour ce poste qu'elle occupe auprès de Mme Maryse VALLAT Secrétaire de Mairie, bien connue des administrés taponnacais !

Nous souhaitons la bienvenue à Ouahiba VERSIER au sein de notre collectivité.

## ESPACE PARTAGÉ : N'HÉSITÉZ PAS À LE RETENIR EN MAIRIE !

Il s'agit de l'étage (ancien logement enseignant qui a longtemps été prêté au Secours Populaire) occupé par les écoles depuis le 1er Septembre 2022, il est également disponible pour les associations communales gratuitement hors des temps scolaires:

**Mercredi, Samedi, Dimanche et lors des vacances scolaires de même que le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi après 18h si non utilisé par l'Ecole de Taponnat qui en reste l'utilisateur prioritaire.**

Les règles d'utilisations et la clé de cet espace sont à récupérer en Mairie.

Le Président de l'association utilisatrice sera responsable du respect du matériel et des consignes de sécurité des locaux.

### RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :  
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mardi : de 14h à 18h uniquement

## BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Les bénévoles de la Bibliothèque remercient tous les généreux donateurs de livres, qui ont permis d'élargir l'offre dans différents styles de lecture.

Début Décembre, une modeste action, a permis de récolter quelques dizaines d'euros, en faveur du Téléthon, par la vente de quelques livres.

Nous vous proposons, depuis peu 4 nouveaux ouvrages de Mangas « Melissandre » écrits par notre autrice locale « Fujita Mayu » un livre retraçant l'évolution des dinosaures, un roman de Metin Arditi « mon père sur mes épaules » et un roman ayant reçu de très bonnes critiques « Vivantes » de Marie-haute Mériquet. Pour rappel l'adhésion est gratuite pour tous.



### UN LOGO RELOOKÉ

Nouvelle image pour Taponnat-Fleurignac

Le conseil municipal dans sa séance du 22 septembre 2022 a approuvé le nouveau logo ainsi que la nouvelle charte graphique de la commune.

Nous tenons à remercier le lycée Marguerite de Valois, les étudiants en communication qui dans le cadre de leurs formations avec leurs professeurs ont travaillé sur le renouvellement de notre logo.

Celui qui est présenté s'articule sur la fusion des deux communes TAPONNAT et FLEURIGNAC, sur l'essor de la commune à travers la RN141 la ligne de chemin de fer, l'aspect boisé et le cours d'eau.

Les couleurs retenues apportent un côté plus jeune, lumineux et dynamique. Ces éléments entreront désormais en compte pour toute communication et orneront l'ensemble des documents officiels.

**La bibliothèque est ouverte :  
le Mardi de 16h à 18h  
le Samedi de 10h à 12h en période scolaire**

Pour tout don, en dehors des heures d'ouvertures, vous pouvez déposer vos livres à la Mairie. Les dons en cas de doublons nous permettent d'alimenter la Cabine à livres de Fleurignac, place de l'Eglise.

La Bibliothèque communale et ses bénévoles vous souhaitent une très bonne Année 2023, pleine de joie et de détente. Toujours présentes dans la lecture .

# VIE COMMUNALE

## LES CHANTIERS EN COURS ET À VENIR



### CHEMINEMENT DOUX

La troisième phase du cheminement doux est en passe d'être terminée. Quelques travaux restent à réaliser (plantations, pelouse, signalétique, passage piéton...).

Pour se rendre du Village-Senior au centre bourg en toute sécurité, le sens de circulation sur certaines routes communales a été modifié :

- + Route de la Placerolle, passage en voie unique

- + Route de la Garenne, passage en voie unique

- + Rue Traversière, passage en voie unique

- + Devant la MAM - Maison d'Assistants Maternelles, création d'un alternat

Afin de vous imprégner dès maintenant de ce changement, vous pouvez dès à présent respecter cette nouvelle signalisation qui entrera officiellement en vigueur début mars.



### POINT SUR LA VOIRIE

- + La RD 939 reliant Taponnat à Fleurignac qui longe la salle socio-culturelle vient d'être rétrocédée à la collectivité. Elle s'appelle dorénavant la **Voie Communale 293**.

Différents travaux de remise en état ont été effectués par le département avant cette cession conclue avec une soulte de 19 500€.

- + Afin d'éviter un ruissellement important vers les habitations lors de violents orages, des bordures ont été posées **Route des Vessades** sur une distance de plus de 80 mètres.

**Coût de l'opération : 4 710.00 €**

Sécurisation de :

- + L'intersection **Route de la Logeade VC n°205 avec la VC n° 219**. Pose de bordures et création d'une noue pour l'évacuation des eaux pluviales.

**Montant des travaux : 2 348.00 €**

- + Afin d'éviter l'accès aux véhicules de plus de 3 Tonnes 5 et en évitant les désagréments, une signalisation a été apposée sur la VC n°207 à proximité de l'échangeur.



## PROCHAINEMENT SUR NOTRE COMMUNE UN CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Comme évoqué dans la presse, Monsieur POULAIN domicilié sur notre commune, au village de la Marvaillère, a sollicité la collectivité pour exposer son projet d'installer un cabinet de kinésithérapie sur notre territoire. Le conseil municipal réuni en session ordinaire le 19 janvier 2023 a émis à l'unanimité un avis très favorable à cette installation.

Après examen de la demande et étude des besoins du futur utilisateur (surface, parking,...) la municipalité souhaite acquérir un terrain avec immeuble (voir photo) pour réaliser la création d'un local en vue d'accueillir un espace de kinésithérapie (environ 130 m2) avec possibilité d'agrandissement.

Toujours soucieux d'offrir des services de qualité et de proximité à nos administrés, nous avons donc saisi cette opportunité et entamé les démarches pour réaliser ce projet ambitieux mais nécessaire aux besoins de la commune et des communes environnantes. Des demandes de subventions vont être faites, complétées par un emprunt et de l'autofinancement.

La réalisation de ce projet est évaluée à près de 450 000€ avec une durée des travaux estimée à environ 8 mois.

En attendant, la municipalité va mettre à disposition le logement récemment rénové du centre bourg afin de permettre une ouverture du cabinet vers le mois de mai 2023. En cette période de souhaits, nous formulons des vœux pour que ce projet devienne réalité afin d'apporter une amélioration de l'accessibilité aux soins en milieu rural.

Bien sûr, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée du projet.

# VIE COMMUNALE

## ÇA S'EST PASSÉ EN 2022



8 mai : cérémonie célébrant l'Armistice de 1918



Cérémonie du 08 mai : les deux porte drapeaux de l'UNC TAPONNAT encadrent un jeune écolier de Taponnat portant le drapeau de Maquis Bir Akeim



21 août : fête annuelle de Taponnat sous un soleil de plomb



Cérémonie du 7 septembre



17 septembre : le Circuit des Remparts d'Angoulême fait étape à Taponnat

ETAT-CIVIL 2022

19 NAISSANCES

10 UNIONS

12 DÉCÈS



Course cycliste du 25 juillet

# VIE COMMUNALE



En Octobre, La commune s'est mise aux couleurs d'Octobre Rose dans le cadre de la mobilisation mondiale pour le dépistage du cancer du sein.



25 octobre : Repas des aînés



Cérémonie du 11 novembre 2022: Le président de l'UNC TAPONNAT accompagne la plus jeune spectatrice voulant déposer un bouquet de fleurs à la Plaque des résistants .



Cérémonie du 11 novembre 2022 Présence nombreuse d'habitants de TAPONNAT.



Cérémonie du 11 novembre 2022 : Dépot de gerbe de Monsieur le Maire.



Comme les années précédentes, le Conseil Municipal de Taponnat-Fleurignac entouré des associations communales, s'est mobilisé pour le Week-end de manifestations organisées au profit du **TÉLÉTHON** !

Les festivités ont débuté le Vendredi Soir par un Concert avec La Chorale « L'air de Rien » puis est venu le traditionnel Loto le Samedi soir (animé cette année par Serge Mastin et son équipe) et enfin un repas le Dimanche midi organisé et servi par le Conseil Municipal en collaboration avec le Comité des Fêtes. Ces trois manifestations et la vente de madeleines ont permis un bénéfice de :

**2 273,43 €**  
REVERSÉS À L'AFM TÉLÉTHON.



C'est Noël à la cantine

# VIE COMMUNALE

## ARTISANS ET COMMERÇANTS DE LA COMMUNE !

Liste non exhaustive

Brocante ROMANO BROC  
Route de Limoges  
06 86 24 64 76



Brasserie NOBODY  
Route de Limoges  
06 50 82 40 40

L'école des Motards  
La Logeade  
06 64 72 12 49



Passion Karting 16  
Chemin Edouard Bonnin  
05 45 62 18 18

Le Fournil de Taponnat  
Boulangerie  
Le Bourg  
05 45 62 11 35



Fabrice Naudon  
Electricien  
8 route de Marillac  
06 88 46 90 88  
naudon.fabrice@orange.fr

FRANCK Auto  
Vente et réparation VL  
6 imp. du Pont Chabreau  
05 45 61 07 64



Le 1904  
Bar restaurant tabac  
Le Bourg  
06 12 63 25 02

BIKE OUEST  
Casse moto – 2 roues  
Zone d'emploi  
05 45 21 28 37  
06 38 95 96 12



Sud-Ouest Auto  
Casse auto  
Zone d'emploi  
05 45 63 11 83

Calypso Esthétique  
Le Bourg  
07 50 87 19 15



Thermoclim  
Chauffage Electricité Plomberie  
Sanitaire  
2 impasse des Bernards  
07 69 47 09 40

Souffleur de verre  
Lionel PETIT  
La Logeade  
05 45 21 39 61



Toilettage Canin  
Pil' Poil  
7 impasse de Grand Duc  
07 87 19 22 64



### DU NOUVEAU A TAPONNAT

Madame Sarah MEJEAN habitante de Taponnat-Fleurignac depuis neuf ans lance une nouvelle activité d'accompagnante périnatale et parentale pour accompagner les futurs

et jeunes parents dans le bouleversement qu'est la parentalité. Elle propose :

Ateliers de portage • Massages bébés • Communication gestuelle associée à la parole- CGAP (BB Signe) • Bain enveloppé • Accompagnement au sommeil (Soin Rebozo, Massage).

Elle peut se déplacer au domicile des parents et tous les mardis elle exerce au bureau du pôle santé de Chasseneuil. Tous les mardis matins des ateliers collectifs sont organisés et l'après-midi est consacré aux soins individuels. Tout ça sur rdv.

[www.ohlescoeurs16.com](http://www.ohlescoeurs16.com)  
06.49.54.51.13  
[ohlescoeurs16@gmail.com](mailto:ohlescoeurs16@gmail.com)



## TO SHUSS POUR LES ELEVES DE CE2-CM1-CM2

Du Dimanche 15 Janvier au Lundi 23 Janvier 2023, 55 élèves des classes de CE2-CM1 et CM2 de l'Ecole de Taponnat-Fleurignac ont pu découvrir ou redécouvrir la montagne et ses sports de glisse à Saint-Lary Soulan dans les Pyrénées .

Afin de réduire le coût de ce voyage pour les familles, une subvention communale de 7 700€ a été votée par le Conseil Municipal soit 140€ par enfant.

La Croix-Rouge Unité Locale Nord-Est Charente a proposé également une aide exceptionnelle de 20€ par enfant soit la somme de 1100€, permettant de réduire encore le prix de revient de ce voyage aux familles concernées. Merci à la Présidente Mme Liliane GARNIER, son bureau et ses bénévoles.



*Nous sommes les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 de l'école de Taponnat-Fleurignac. Nous sommes à Saint-Lary-Soulan, en classe de découverte. Nous vous remercions vraiment de nous avoir aidé à financer ce grand projet. Nous avons vraiment beaucoup de chance car il a beaucoup neigé et que nous avons pu faire toutes les activités prévues, en particulier nos séances de ski ! C'est formidable ! Nous passons un très beau séjour grâce à vous ! Merci encore pour tout cela !*

*Les élèves de Taponnat*



## CHANGER DE NOM DE FAMILLE, C'EST PLUS SIMPLE !

Depuis le 01 juillet, vous pouvez modifier votre nom de famille sous certaines conditions par un simple passage en Mairie. On fait le point sur cette nouvelle procédure facilitée et accélérée.

### CE QUE DIT LA LOI

Choisir le nom de sa mère, de son père accoler les deux dans l'ordre souhaité... Depuis le 01 juillet 2022 si vous êtes majeur voilà ce que vous pouvez faire en remplissant un simple formulaire à la mairie de votre lieu de résidence ou de naissance. Auparavant, cette démarche demandait plus de cinq ans en moyenne et nécessitait souvent l'appui d'un avocat; Elle est désormais gratuite après un passage dans un service de l'état civil. Et surtout, le plus important, plus besoins de justifier votre décision.

### UN DÉLAI DE RÉFLEXION

La loi du 02 mars 2022 prévoit un mois pour se rétracter. Une fois ce délai passé, il vous faudra revenir en Mairie pour confirmer le changement de votre nom. Autre détail, une personne majeure ne pourra réaliser cette démarche qu'une fois dans sa vie ! Réfléchissez donc bien avant de vous lancer.

### POUR LES NOMS ISSUS DE LA FILIATION

La loi reste cependant très encadrée car cette nouvelle procédure simplifiée se limite aux noms issus de la filiation, c'est-à-dire à ceux de votre père ou votre mère. Si vous souhaitez vous appeler par un tout autre nom que celui de vos parents, car vous les trouvez difficiles à porter ou vous désirez franciser votre nom de famille, c'est alors une autre démarche. Vous devez passer par une opération par décret pour « raisons légitimes ». Dans ce cas la justification est nécessaire. S'il estime que les raisons invoquées sont insuffisantes le Ministère de la justice peut refuser votre demande.

### POUR ÉVITER QUE NE S'ÉTEIGNE UN NOM

Avec cette procédure, il sera plus facile de sauver un de famille menacé de disparition. Majeur un homme pourra décider de mettre le nom de sa mère en premier pour le transmettre ensuite à ses enfants. 22% de français se disaient intéressés pour changer de nom après le vote de la loi.

### POUR LES ENFANTS AUSSI !

Le législateur facilite aussi le changement du nom d'usage des enfants, celui inscrit sur les documents d'identité (à ne pas confondre avec le nom donné à la naissance et inscrit sur le livret de famille). Ainsi une mère pourra demander l'ajout de son nom en passant par la procédure simplifiée. Pour les mineurs âgés de 13 ans ou plus leur accord signé sera nécessaire !

En revanche pas besoin du feu vert de l'autre parent du père par exemple, qui devra toutefois être informé de la démarche. En cas de litige, un juge des affaires familiales pourra être saisi.

### AVOIR UN NOM DIFFÉRENT DE SA FRATRIE

Un frère ou une sœur nés du même père et la mère pourront désormais porter des noms de famille différents si l'un de leurs parents le souhaite. Le Ministère de la justice appelle néanmoins à conserver une certaine cohérence à l'intérieur de la fratrie.

## URGENCE, QUI APPELER ?

LES APPELS D'URGENCE C'EST POUR L'URGENCE !  
ABUSER des Numéros d'Urgence, nuit gravement à ceux qui en ont vraiment besoin.

<b>112</b> 📞 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	<b>15</b> 📞 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT	<b>17</b> 📞 POLICE SECOURS
<b>18</b> 📞 SAPEUR-POMPIERS	<b>114</b> 📞 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	<b>115</b> 📞 HÉBERGEMENT D'URGENCE
<b>119</b> 📞 ALLO ENFANCE MALTRAITÉE	<b>3977</b> 📞 MALTRAITANCES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES	<b>3919</b> 📞 VIOLENCES CONJUGALES

## PERMANENCES CONCILIATIONS.

A compter du 1er janvier 2023, Mme TRIMOULINARD assurera les permanences de conciliation sur les cantons de Charente Bonniere (en remplacement de Christian SANDOVAL) et Val de Tardoire.

Ces conciliations auront lieu UNIQUEMENT SUR RENDEZ- VOUS aux dates suivantes :

CHAMPAGNE-MOUTON  
Mairie : 1er jeudi du mois  
de 9 h à 12 h  
6 Place de l'Eglise

MONTBRON  
Mairie : 3ème jeudi du mois  
de 9 h à 12 h  
Place de l'Hôtel de Ville

CHASSENEUIL :  
1er jeudi du mois  
de 14 h à 17 h  
Maison des Associations

LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS :  
Mairie : 3ème jeudi du mois  
de 14 h à 17 h  
Place Emile Roux

Prendre rendez-vous :  
téléphone 07 49 98 97 86  
mail : danielle.trimoulinaud@conciliateurdejustice.fr

## HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE : DISPOSITIFS DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Le Comité départemental de sortie de crise s'est réuni jeudi 12 janvier sous la présidence de Martine CLAVEL, Préfète du département de la Charente, et de la vice-présidence de François DOUIS, Directeur départemental des Finances publiques, pour faire un point sur l'ensemble des dispositifs d'aide aux entreprises, en particulier les TPE et PME qui font face à l'augmentation des prix de l'énergie et du gaz.

Créé à l'issue de la crise du Covid-19, ce comité réunit de manière régulière tous les services de l'État en charge de l'économie, l'URSSAF, la Banque de France, les organismes consulaires, les représentants des employeurs, des banques et des administrateurs et mandataires judiciaires, le tribunal de commerce et les professionnels du chiffre.

Déjà engagées dans des actions de soutien et d'accompagnement des entreprises, toutes les organisations présentes ont été invitées à relayer les dispositifs d'aide existants et leurs modes opératoires.

Par ailleurs, les services de l'État sont mobilisés pour accompagner l'ensemble des entreprises. Les points de contacts sont renforcés. Ainsi, en plus du n° d'appel national, une cellule locale de crise a été constituée au sein de la DDFiP (cf ci-dessous, rubrique contacts pratiques). Cette cellule est chargée d'orienter les entreprises vers les bons dispositifs et les assister dans leurs démarches.



### 4 DISPOSITIFS D'AIDE SONT PROPOSÉS AUX ENTREPRISES

Pour soutenir les entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place différents dispositifs d'aide.

#### LES 4 DISPOSITIFS D'AIDE AUX ENTREPRISES : MESURES D'ALÈGEMENT DES FACTURES

- 1/ Bouclier tarifaire sur l'électricité pour 2022 et 2023 (TPE)
- 2/ Prix garanti de l'électricité à 280 €/ MWh au maximum, pour 2023 (TPE)
- 3/ TPE et PME: Amortisseur électricité, pour 2023 (TPE, PME)

#### AIDE DIRECTE DE L'ÉTAT

- 4/ Aides de l'État pour le paiement des factures d'électricité et de gaz (toutes entreprises)

+ d'infos : <https://www.economie.gouv.fr/hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises>

## PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE : PHÉNOMÈNE DE SÉCHERESSE

Dès qu'un événement naturel se produit et provoque des dégâts importants sur les biens, vous pouvez demander la reconnaissance de **catastrophe naturelle en Mairie**, qui pourra alors recenser les dommages subis, établir un courrier et transmettre le dossier à la préfecture.

Plusieurs demandes nous ont donc été transmises en Mairie (20) par des administrés qui ont constaté des dégâts liés à la sécheresse de cet été.

#### CONDITIONS POUR ÊTRE INDEMNISÉ :

- + Avoir souscrit un contrat d'assurances pour les biens (garantie incendie ou multirisques habitation par exemple...),
- + Que les dommages aient pour cause déterminante et directe l'intensité anormale d'un phénomène naturel,
- + Que l'état de catastrophe naturelle ait été constaté par un arrêté interministériel publié au journal officiel.



ATTENTION

PAS D'ASSURANCE = PAS D'INDEMNISATION

Les biens non assurables ou non assurés ne peuvent faire l'objet d'une indemnisation même si l'état de catastrophe naturelle a été déclaré

---

# CALENDRIER

---

## MANIFESTATIONS PRÉVUES AU 1ER SEMESTRE 2023

### FEVRIER

Samedi 11 et Dimanche 12 Février : Exposition d'engins agricoles miniatures  
Vendredi 17 Février : Concours de Belote organisé par le Club des Sages  
Dimanche 26 Février : Loto organisé par l'A.F.N

### MARS

Samedi 4 Mars : Soirée Années 80 organisée par le Club de Football et le Comité des Fêtes  
Dimanche 12 Mars : Repas de la Chasse  
Dimanche 19 Mars : Manifestation organisée par les Amis de l'Ecole  
Vendredi 31 Mars : Repas organisé par le Club des Sages

### AVRIL

Samedi 1er Avril : Loto organisé par le Club de Football et le Comité des Fêtes  
Vendredi 21 Avril : Concours de Belote organisé par le Club des Sages

### MAI

Samedi 8 Mai : Cérémonie commémorative organisée par la Municipalité  
Dimanche 14 Mai : Loto organisé par le Lions 'club  
Jeudi 18 Mai : Sanglier à la Broche organisé par la Chasse

### JUIN

Vendredi 2 Juin : Concours de Belote organisé par le Club des Sages  
Samedi et Dimanche 24 et 25 Juin : Fête de l'Ecole

### JUILLET

Dimanche 16 Juillet : Bric à Brac organisé par le Club de Football et le Comité des Fêtes  
Jeudi 3 Août : Concours de Belote organisé par le Club des Sages  
Dimanche 20 Août : Fête communale organisée par la municipalité

# ASSOCIATIONS

## LISTE DES ASSOCIATIONS PRÉSENTES À TAPONNAT-FLEURIGNAC

Sportives, culturelles ou de mémoire, retrouvez ci-dessous la liste des associations présentes sur la commune et leurs coordonnées.

### AMICALE DES CHASSEURS

Monsieur Philippe Thoreau (Pdt)  
Madame Annie Texier (sec)  
annietexier.fleurignac@gmail.com  
06 82 03 76 67  
06 99 73 71 49

### AMICALE PÉTANQUE

Monsieur Frédéric Calvez (Pdt)  
Monsieur Patrick Calvez (Sec)  
frederic.calvez1@orange.fr  
calvez.fleurignac@wanadoo.fr  
06 22 20 34 81

### LES AMIS DE L'ÉCOLE

Madame Camille Bourgaud  
camillebougaud@yahoo.fr  
06 17 74 05 55

### CLUB DES SAGES

Monsieur Marcel Georges Jeannot  
jeannotrose@aol.com  
06 34 98 58 62 (Roselyne)

### JUDO CLUB DE TAPONNAT

Madame Vanessa Vempaire  
Monsieur Yannick Vempaire  
vempaire.vanessa@wanadoo.fr  
vempaire.yannick@wanadoo.fr  
06 81 62 89 77

### US TAPONNAT FOOT

Monsieur Francis Leroy  
taponnatfoot@hotmail.fr  
06 70 14 28 64

### ANCIENS COMBATTANTS AFN

Monsieur Gilles Verdegay  
gilles.verdegay@laposte.net  
06 03 64 51 31

### CLUB INITIATION COUTURE

Monsieur Didier Biojout  
Madame Sylvie Paillot  
clubcouturetaponnat@orange.fr  
06 07 17 25 98  
06 31 47 54 64

### COMITÉ DES FÊTES

Madame Sandrine Gaudin  
sandrine.gaudin09@laposte.net  
06 72 46 94 99

### MCP LES TONY'S

Madame Maryse Merigeaud  
merigeaud.ma@gmail.com  
06 30 12 82 29

### DIRECTEUR DES ÉCOLES

Monsieur Fabrice Moulignier  
ce.0160614f@ac-poitiers.fr  
05 45 62 03 95

### MAISON DE L'ÂGE DOR DE LA BELLONE

Monsieur Jean-Marie Vignaud  
Monsieur James Rousseau  
mariechristine.rousseau1@gmail.com  
06 88 43 67 46  
06 30 73 56 54

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur Jean-Yves Prigent  
05 45 61 00 23  
06 42 34 88 53

### ASSOCIATION POUR LES HÉROS FUSILLS DE LA BRACONNE (A.P.H.F.B)

Madame Guylaine Portal  
guylaine.portal@gmail.com  
06 61 52 02 49

## SALLE SOCIO-CULTURELLE - TARIFS DE LOCATION

AU 1ER JANVIER 2023

Tarifs + Cautions	Cautions		Associations TAPONNAT	Associations extérieures			Particuliers Habitants TAPONNAT			Particuliers Hors-commune		
	Semaine	Week- end	Par jour Du lundi au dimanche	Par jour Du lundi au vendredi	Week-end et jours fériés		Par jour Du lundi au vendredi	Week-end et jours fériés		Par jour Du lundi au vendredi	Week-end et jours fériés	
					1 jour	2 jours		1 jour	2 jours		1 jour	2 jours
Salle A + bar (petite salle)	150	300	Gratuit (40€ si recette)	70	100	120	70	100	120	150	200	250
Salle B + bar (grande salle)	200	400	70	130	160	210	130	140	160	230	290	340
Salle A, B + bar	350	700	90	170	200	250	170	190	230	330	400	450
Office cuisine	250	500	40	70	110	140	70	110	140	130	160	200

Remise des clés à 8h00 jusqu'à 8h00 le lendemain matin ou plus en fonction de la location / Mariage : Utilisation à partir de 14h00 le vendredi / Salle A : Utilisation le samedi matin pour l'association Club-Couture de 9h00 à 12h00 sauf exception- Associations de TAPONNAT : chèque de caution de 300 € (non encaissé, sauf si détérioration – à renouveler tous les ans) / Ecole : 3 manifestations gratuites, au-delà paiement au tarif ci-dessus / Caution verte : 150€ / Location vaisselle : 1€ le couvert

# PAROLE AUX ASSOCIATIONS



## JUDO CLUB

C'est reparti !!! Les futurs Champions sont de retour au Judo Club Taponnat.

Après plus de deux saisons difficiles à cause des restrictions sanitaires dues au Covid, nous sommes repartis en ordre de marche. Depuis la rentrée les effectifs ont presque doublé. Le calendrier des compétitions se remplit et nous comptons déjà des nombreuses médailles chez les enfants.

Depuis le mois d'octobre, nous avons dans nos effectifs une nouvelle ceinture noire et la saison ne fait que commencer.

Le Judo Club Taponnat propose cette saison des cours de Taïso/Self Défense le mercredi soir. Le Taïso permet de renforcer son système musculaire, d'améliorer la maîtrise de ses gestes, d'augmenter sa souplesse et d'apprendre à se relaxer. N'hésitez pas à venir essayer.

Les entraînements ont lieu les mardis et vendredis soirs, et les mercredis pour le Taïso / Self Défense de 19h30 à 21h00.

Pour tous renseignements contactez nous par mail : [judoclubtaponnat@orange.fr](mailto:judoclubtaponnat@orange.fr)

Suivez le club sur Facebook ! @Judo Club Taponnat



## COUTURE

Rien de particulier à signaler pour le club couture :

Les activités ont repris le samedi matin depuis octobre et les projets vont bon train ! Toujours dans une bonne ambiance.

Il est bien sûr possible de nous rendre visite le samedi matin. Nous n'a pas prévu de manifestation pour 2022.

Le Club Couture



## LES AMIS DE L'ÉCOLE

L'année 2022 est terminée. L'association des Amis de l'École de TAPONNAT tient à remercier tous les bénévoles pour leur implication et leur énergie. Nos dernières manifestations (loto, vente des sapins et concours du plus beau sapins de Noël) ont eu un beau succès ! Nous espérons que 2023 sera aussi riche en projets et en rencontres !

L'Assemblée Générale du 23 septembre 2022 a permis de renouveler les membres du bureau :

- Présidente : Camille Gravat
- Vice-présidente : Justine Labrousse
- Trésorière : Sonia Legrand
- Trésorière adjointe : Julien Ravalleau
- Secrétaire : Émilie Delavallade
- Secrétaire adjoint : Mathilde Renoux

Les manifestations pour 2023 :

- du 23 au 27 janvier : collecte de carton
- 4 mars 2023 : après-midi conviviale autour de jeux de société
- mai 2023 : Chante-école
- 24 juin 2022 : kermesse et repas

Nous rappelons que l'association peut être rejointe à n'importe quel moment dans l'année, pour n'importe quelle manifestation, même de manière ponctuelle. Avec des bénévoles la fête est plus folle !

Nous vous souhaitons à tous ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2023. Les Amis de l'École

# PAROLE AUX ASSOCIATIONS

## CLUB DES SAGES

Après une période de restrictions due à la crise sanitaire la direction du club, ayant gardé le contact avec ses adhérents, a repris ses activités traditionnelles sans difficultés pour l'année 2022.

Malgré un calendrier prévisionnel bouleversé, les diverses et multiples activités nous ont permis de nous retrouver enfin entre adhérents et amis pour les concours de belote, ceux-ci assurant essentiellement les ressources financières, les repas assurant eux la convivialité et la cohésion du Club, les voyages, séjours et escapades divers et variés ont permis la découverte, avec beaucoup d'informations culturelles, des sites visités - Fête de la Langoustine en Bretagne – Croisière fluviale avec repas sur la Sarthe – Escapade shopping espagnol – Séjour marché de Noël alsacien avec visites et merveilleux spectacle cabaret au Royal Palace mais aussi les jeudis après-midi détente et jeux permettant ainsi à de nombreux adhérents de se retrouver autour d'un café, chocolat et pâtisserie servis, gracieusement par une équipe du bureau, dans la petite salle communale.

L'année 2022, le club des sages avec ses 220, dont 80 nouvelles adhésions, s'est doté d'un nouveau conseil d'administration dont la direction est assurée également par un nouveau président, celui-ci, ayant le souci permanent et rigoureux de faire vivre son association communale, porte aussi un intérêt particulier aux bons déroulements de ses activités pour le bien être de ses aînés avec le soutien, dynamique et bienveillant, de son conseil d'administration mais aussi des services municipaux.

Les prévisions d'activités pour l'année nouvelle sont en préparation celles-ci s'annoncent diverses et seront présentées lors de notre assemblée générale. Donc à bientôt et bienvenue aux nombreux et nouveaux Adhérents.

Bonne et Heureuse Année 2023 et Bonne Santé.

Le Président Mr JEANNOT Georges



## AMICALE DE CHASSE

Pour l'Amicale de chasse de Taponnat, 2022 fût une année de retrouvailles. Entre chasseurs, propriétaires et bons vivants...

Le repas du mois de Mars a rassemblé environ 200 convives. Le sanglier à la broche s'est déroulé au local chasse, avec le choix de la formule, À emporter ou à déguster sur place sous les Tivolis. Une vente de plateaux de fruits de mer a eu lieu le 12 Novembre, remportant aussi un franc succès.

Toutes ces manifestations, autour de la gastronomie, renforcent le lien amical et permettent à l'association de résister face aux quelques contraintes sanitaires et aux annonces économiques pessimistes. L'Amicale de chasse communale remercie tous les propriétaires qui lui permettent de vivre sa passion sur leurs terres, en contrepartie, la société fait le maximum et sait être réactive, dès les premiers dégâts de grand gibier dans leurs cultures.

L'année 2023 sera l'année à ne pas manquer. En effet, le repas du 12 Mars sera l'occasion de mettre les petits plats dans les grands. L'Amicale des chasseurs fêtera son quarantième repas. Une fête exceptionnelle pleine de surprises. Il sera donc très prudent de réserver assez tôt.

Le traditionnel sanglier à la broche aura lieu le Jeudi de l'Ascension, soit le 18 Mai 2023. Vous avez toujours la possibilité d'acheter auprès du président ou tout autre chasseur des barquettes de pâté, de civet ou de daube cuisinée.

L'Amicale de chasse de Taponnat vous souhaite une très bonne année 2023, et espère vous faire passer de bons moments, en oubliant les restrictions annoncées.

Prenez soin de vous et de vos proches.

A très bientôt

# PAROLE AUX ASSOCIATIONS

## AMICALE PÉTANQUE

Le club est fier de ses filles. L'année 2022 s'est terminée. Après 2 années difficiles, les manifestations, cette année, ont pu enfin se dérouler sans encombre. Le club continue de s'agrandir en accueillant de nouveaux joueurs. Désormais, nous comptons 52 licenciés.

Le club félicite l'ensemble des joueurs pour leurs présences dans les différents championnats. Et les filles font même mieux en mettant le club à l'honneur, en se classant 2ème de leur division sur le département. Bravo à vous mesdames !

Les entraînements se déroulent le mardi ou mercredi (suivant les semaines). Nous avons organisé notre traditionnel loto de fin d'année, et pour la première fois nous avons fait un double (Le samedi soir et le dimanche après-midi). Le club se joint à moi pour remercier toutes les personnes qui y ont participé. L'amicale, toujours avec son esprit jovial et sa bonne humeur serait ravie de faire découvrir l'activité pétanque à ceux qui le souhaitent ainsi qu'à leurs enfants. Le club a une école de pétanque, encadrée par un éducateur. Vous pouvez prendre contact avec le président du club.

Pour tout renseignement contacter Monsieur CALVEZ Frédéric au 05-45-38-18-20 ou 06-22-20-34-81

Meilleurs voeux pour cette nouvelle année, et prenez soin de vous et de vos proches. Le président.



## MAISON DE L'ÂGE D'OR DE LA BELLONE

Créée en 2013 l'Association «Maison de L'Age D'or de La Bellonne», compte à ce jour 43 adhérents.

Elle se propose tout au long de l'année de tisser des liens et de divertir les habitants du village seniors.

Voici quelques photos. En 2022 elle a organisée différents événements conviviaux tels que l'apéritif de la nouvelle année, la galette des rois, les crêpes de la chandeleur, le Repas d'été, les participations aux anniversaires, la tombola, et le Repas de Noël et diverses sorties.

Nous espérons que pour l'année 2023 nous conserverons les mêmes activités et plus si des adhérents ont de bonnes idées.

Nous restons à l'écoute de toutes les suggestions afin de savourer ensemble de bons moments.

Le Président J.M. Vignaud

## COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes remercie la population de TAPONNAT et des environs d'avoir été présente en nombre lors de nos manifestations en 2022 ainsi que Mr le maire et ses adjoints de leurs venues sur les événements.

La reprise est difficile car nous manquons de bénévoles. Si vous êtes partants pour nous rejoindre n'hésitez pas, vous serez les bienvenus.

Nos manifestations 2023 :

- 4 mars : année 80
- 1er avril : loto
- 21 juin : fête de la musique
- 2 septembre : marche du goût
- 28 octobre : repas paella

Toutes nos manifestations se feront en collaboration avec le club de foot de TAPONNAT.

Bonne fêtes de fin d'année à tous. Au plaisir de vous revoir.

## CLUB DE FOOT

Une nouvelle saison vient de commencer avec une équipe en 5ème division. Quelques joueurs sont venus renforcer l'effectif : Benzekhroufa J, Bouron F, Leclerc A, Maille M, Petit N, Pierdon D, Pierdon J, Seine J.

Dates de nos manifestations avec le comité des fêtes :

- Samedi 4 mars 2023 : Soirée Année 80
- Mercredi 21 juin 2023 : Fête de la musique
- Samedi 1 avril 2023 : Loto
- Dimanche 16 juillet : Bric à Brac
- Samedi 2 Septembre : Marché du goût
- Samedi 28 octobre : Repas Paëlla

Toute personne qui désire s'intégrer au club : se renseigner au 06 70 14 28 64



# PAROLE AUX ASSOCIATIONS

## ANCIENS COMBATTANTS

L'année 2022 ayant été moins impactée par la pandémie de la COVID 19, la section des Anciens combattants UNC – AFN-OPEX de TAPONNAT-FLEURIGNAC, présidée par Gilles VERDEGAY, a cependant eu une activité des plus modestes tout au long de l'année.

L'association a pu organiser en début d'année son traditionnel Concours de Belote à TAPONNAT.

Ce dernier, contrairement aux précédents, n'a pas atteint l'objectif recherché, recouvrant à peine les fonds engagés. Ce type de manifestation étant de plus en plus difficile à organiser, au vu de l'âge de nos adhérents, il a été décidé d'un commun accord au sein de notre association, de suspendre l'organisation de tels concours de Belote, privilégiant plutôt l'organisation de Lotos.

Cette année notre traditionnel Loto n'a pu être planifié du fait que notre organisateur n'a pu dégager de date correspondant à la réservation de la salle. Nous avons été contraints de l'annuler. Nous nous rattraperons en organisant deux LOTO dans le courant de l'année 2023, qui sont, dès à présent, programmés les Dimanche 26 février 2023 et Dimanche 08 octobre 2023.

Cette année passée, les commémorations au monument aux morts ont pu se dérouler dans des conditions normales. Que ce soit pour la commémoration du 08 mai ou celle du 11 novembre, les cérémonies ont rassemblé, outre les anciens combattants et les élus locaux, une nombreuse assistance constituée des habitants de TAPONNAT-FLEURIGNAC. Nous remarquons une augmentation significative, d'année en année, de cette participation citoyenne, qui montre l'intérêt des Taponnacois et Taponnacaises à ce devoir mémoriel. C'est toujours avec beaucoup de plaisir et fierté que nous accueillons les enfants des écoles de TAPONNAT. Comme à l'accoutumée, c'est une trentaine d'enfants, encadrés par leurs professeurs, qui sont fidèles à ces rendez-vous solennels. Malgré leur jeune âge, ils ont compris le sens de ces commémorations et c'est toujours avec un peu d'émotion que nous les voyons déposer quelques fleurs sur le monument aux morts ou devant la stèle des maquisards de 1945.

Depuis 2021 nous offrons aux enfants qui le demandent le « PASSEPORT pour la MEMOIRE » de l'ONACVG (Office National des Combattants et Victimes de Guerre) de la Charente. Ce document établi comme un vrai passeport dresse, dans ses pages, un bref panorama des hauts lieux de mémoire en France et en Poitou-charentes. Des commentaires auxquels sont jointes des photos, expliquent ainsi aux plus jeunes ce qu'est, entre autres, le Mémorial de la résistance à CHASSENEUIL-sur-Bonneure, où la Flamme du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe à PARIS.

Les enfants qui se sont vu remettre ce document, en remerciement à leur participation aux cérémonies, remplissent les renseignements d'identité et y apposent leur photo. A l'emplacement des visas, ils les font tamponner en Mairie, pour valider leur présence aux cérémonies.

Cette distribution obtient un réel succès auprès des enfants qui sont fiers d'exhiber leur passeport munis de leurs visas. Cette opération sera reconduite les prochaines années.

Après ces deux cérémonies, il y eut le traditionnel « pot de la municipalité » de Monsieur le Maire de TAPONNAT-FLEURIGNAC, Serge JACOB-JUIN. Que ce soit le 08 mai ou le 11 novembre, les anciens combattants accompagnés de leurs épouses et de quelques amis, se sont réunis pour un moment de convivialité autour d'un bon repas, au restaurant de la commune, le « 1904 ».

Le 12 septembre 2022, nous avons répondu à l'invitation de l'Association « Maquis BIR-ACKEIM » pour participer à une cérémonie devant la Maison dite « d'Anatole Blanc » à TAPONNAT-FLEURIGNAC, avec d'autres associations locales d'anciens combattants. Pour mémoire nous nous devons d'expliquer pourquoi une plaque a été apposée sur cette maison, car de nombreux Taponnacois faisant partie de la jeune génération peuvent l'ignorer. Cette plaque commémorative fixée sur la devanture de cette maison de l'entrée du bourg de TAPONNAT, qui fut le Café d'Anatole BLANC, rappelle que ce lieu a marqué à jamais l'histoire de notre commune. C'est

ici qu'en décembre 1941, envoyé en mission par les généraux JOUFFRAULT et DELESTRAINT, que le Colonel PECHENAT créa un des premiers mouvements de la résistance charentaise dans lequel se trouvaient les quatorze personnes suivantes que nous devons citer : ESCALIER Edouard, LAJUDE Jean, le Cdt BAYET, BLANC Anatole, BLANC Jean, BOUCHAUD Adrien, BRANCHEREAU André, GAILLARD Clément, GRENET Camille, LAMBERT Maurice, MERIGEAU André, PEROT Gérard, PEROT Angel et RIVET Marcel. Ces hommes, qui ont combattu pour notre liberté, ont été arrêtés et sont morts sous les balles allemandes ou dans les camps de concentration nazis. Pensons à eux et ne les oublions pas.



Nous profitons de l'occasion qui nous est faite de nous exprimer dans ces pages du Bulletin Municipal pour remercier chaleureusement la municipalité de TAPONNAT-FLEURIGNAC, que ce soit Monsieur le Maire Serge JACOB-JUIN, les Adjointes au Maire, les conseillers municipaux et agents municipaux.

Ils œuvrent avec nous pour perpétuer le devoir de mémoire, que nous devons à nos anciens qui ont combattu jusqu'au sacrifice de leur vie, pour que nous ayons un avenir meilleur. Un grand merci aussi à notre ami Max VILLETTE, qui clôture toutes les cérémonies avec son traditionnel « lacher de pigeons ». C'est toujours un émerveillement pour les enfants et pour nous aussi les adultes de voir ces pigeons, qui symbolisent « la colombe de la paix », s'envoler et tourner dans le ciel un moment, comme pour rassembler au dessus de nos têtes, dans un geste symbolique de communion, les âmes des soldats disparus.

Nous déplorons cette année la disparition d'un ancien combattant de notre section, en la personne de Jean-Pierre FOURNET décédé à Maison de retraite « Les jardins de la Garenne » à ANGOULEME, à l'âge 88 ans. Nous l'avons accompagné au cimetière de Taponnat où il est inhumé. Quelques jours avant le 11 novembre 2022, nous avons également été très peiné par la perte de notre ami Brian SMITH, ressortissant écossais demeurant « Les Métairies » à TAPONNAT-FLEURIGNAC. En effet s'il ne faisait pas partie de notre section, il n'en était pas moins un membre de cœur. Très discret sur sa carrière militaire, Brian était ancien combattant en Grande Bretagne. Engagé dès l'âge de 16 ans dans la Royal Navy de Sa Majesté, il y a servi plus de quarante ans sur toutes les mers du monde. Depuis son arrivée en France, il participait à toutes les cérémonies commémoratives et se joignait à nous avec son épouse Jean lors de nos voyages en France. Nous nous souviendrons toujours de sa gentillesse et de son humour et le garderons à jamais dans nos cœurs. Nous renouvelons toute notre amitié et notre soutien à Jean, sa veuve. Comme les autres années nous cherchons à agrandir le cercle de nos amis, et nous invitons les anciens-combattants AFN ou OPEX (Opérations extérieures) de la commune de TAPONNAT-FLEURIGNAC qui désirent adhérer à la section, à se faire connaître. Ils peuvent prendre contact avec son président Gilles VERDEGAY (06.03.64.51.31),.

Concernant les combattants OPEX, nous savons que plusieurs militaires et anciens militaires habitent sur la commune de TAPONNAT-FLEURIGNAC Détenteurs du titre d'ancien combattant et porteurs de la Croix du combattant, ils ne font pas la démarche d'adhérer à une section d'anciens combattants, estimant qu'ils sont encore jeunes et qu'ils ne doivent pas se mêler aux anciens.

C'est une erreur de croire une telle chose, car les droits des combattants ne sont pas immuables et acquis à jamais. Ce sont les perpétuelles luttes, menée par nos anciens, qui ont permis aux jeunes combattants OPEX d'aujourd'hui d'acquiescer cette reconnaissance de la nation.

C'est pour cela que la lutte doit continuer et cette noble mission incombe maintenant aux jeunes combattants, qui, guidés par les anciens, assureront la relève. D'autres combats sont à mener pour préserver nos droits et nous devons tous nous unir, jeunes comme anciens, pour atteindre le but final. Nous devons rester fidèle à la devise de notre association L'U.N.C., l'Union Nationale des Combattants, devise qui est « Unis comme au Front »

C'est donc avec un grand plaisir que nous accueillerons des jeunes combattants OPEX parmi nous. N'hésitez plus à prendre contact.

## SOBRIETE ENERGETIQUE : ÉCONOMIES D'ENERGIE - LE GESTE DU MOMENT

### BIEN UTILISER LES ROBINETS THERMOSTATIQUES

+ Les robinets thermostatiques permettent de couper automatiquement l'alimentation d'un radiateur à eau chaude lorsque la température de la pièce a atteint un certain niveau : le bulbe est rempli d'un fluide qui se dilate et actionne une tige qui coupe l'arrivée d'eau quand la température est atteinte. Lorsque la pièce se refroidit, le fluide se rétracte et la tige libère l'arrivée d'eau à nouveau.

+ A titre indicatif les chiffres correspondent à peu près aux températures suivantes :

1- 12°C ; 2-16°C ; 3-19°C ; 4-22°C mais cela peut varier beaucoup avec la position du radiateur, les dimensions de la pièce etc... Il peut donc être intéressant de faire des mesures réelles avec un thermomètre, ou d'essayer la position la plus basse possible donnant un confort suffisant (par exemple dans une chambre, 2 peut suffire ; dans un couloir, entre 1 et 2 ; un bureau ou une pièce de vie, 3 etc...)

### BON À SAVOIR :

- dans la pièce où est installé le thermostat d'ambiance général (s'il y en a un), il ne doit pas y avoir de robinets thermostatiques – ou alors ceux-ci doivent être ouverts à fond ;
- si le système de chauffage est éteint (par exemple si la consigne du thermostat est atteinte), il est inutile d'ouvrir davantage les robinets : cela ne chauffera pas davantage, ni plus vite lorsque le système se rallumera, et on risque de surconsommer ensuite si on ne remet pas le robinet à sa position initiale ;
- dans une même pièce, les radiateurs doivent soit tous être munis de robinets thermostatiques, soit tous avec robinets simple, mais pas un mix des deux ;
- en fin de saison de chauffe, quand on éteint la chaudière, ouvrir les robinets à fond pour éviter qu'ils se bloquent.

Pour plus de précisions et obtenir des conseils personnalisés sur les pistes d'économies d'énergie les plus adaptées à votre logement et votre situation, rapprochez vous d'un conseiller énergie du C.A.U.E :

Le C.A.U.E. est l'Espace France Renov' pour le département de la Charente (hors Grand Angoulême et Grand Cognac), service public de la rénovation énergétique des logements. Les espaces France-Renov constituent un réseau de proximité mis en place par les communautés de communes avec l'appui de la Région Nouvelle Aquitaine et du département de la Charente.



### LES AIDES ASSOCIÉES

Différentes aides sont mises à votre disposition pour vous soutenir dans votre projet. Voici les 3 principales :

#### • Ma PrimeRénov'

Accessible à tous et à toutes, MaPrimeRénov' est la principale aide de l'Etat pour la rénovation énergétique, en France et en Outre-mer.

#### • Les aides des fournisseurs d'énergie (dispositif CEE)

Mis en place pour financer la transition énergétique, le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) oblige les fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité) à inciter les propriétaires à réaliser des économies d'énergie sur des périodes données.

#### • MaPrimeRénov' Sérénité (ex Habiter Mieux de L'Anah)

Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité permet de financer des travaux de rénovation globale : un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps dans votre logement. L'aide est dédiée aux propriétaires occupants aux revenus modestes et s'applique aux travaux permettant un gain énergétique d'au minimum 35 %.

+ D'INFOS : [WWW.FRANCE-RENOV.GOUV.FR/AIDES](http://WWW.FRANCE-RENOV.GOUV.FR/AIDES)

## EXPLOSION DES DÉPENSES

TARIF BLEU

ACHATS ELEC C5  
PRIX MOYEN

**495.78 €/MWH**  
(2023)

**54.02 €/MWH**  
(2021 - 2022)

TARIF JAUNE

ACHATS ELEC  
C2 C3 C4  
PRIX MOYEN

**646.67 €/MWH**  
(2023)

**167.62 €/MWH**  
(2022)

CES CHIFFRES MONTRENT  
L'AUGMENTATION EXPONENTIELLE DES  
TARIFS BLEUS ET JAUNES QUE LA  
COMMUNE SUBIT DÈS JANVIER 2023.

## SOBRIETE ENERGETIQUE : LA COMMUNE AGIT !

Nous sommes aujourd'hui frappés par une nouvelle crise, énergétique et inflationniste. Dans le cadre de la sobriété énergétique, après avoir mis en place une commission spécifique, la collectivité poursuit sa recherche d'économie.

### PLAN DE SOBRIÉTÉ

LES PREMIÈRES MESURES DE LA COMMUNE



#### MODIFICATIONS DE L'AMPLITUDE HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

• Du 03 novembre 2022 au 15 mai 2023

Allumage dès la nuit tombée jusqu'à 22h, rallumage à 6h jusqu'au lever du jour  
Pas d'éclairage dans la nuit du samedi au dimanche.

• A partir du 15 mai

En période estivale, extinction totale de l'éclairage public.

#### RÉDUCTION DES CANDÉLABRES

La commission a effectué le recensement des points lumineux sur l'ensemble du territoire communal. Près de 90 candélabres répertoriés vont être éteints prochainement (test pendant plusieurs mois). Si celui-ci est satisfaisant, un devis sera demandé au syndicat pour la dépose de ces lampadaires.

\* ET AUSSI : RÉDUCTION DU TEMPS ET LIMITATION DES ILLUMINATIONS DES DÉCORATIONS DE NOËL



#### ABAISSEMENT DES TEMPÉRATURES DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

La commission va procéder à la visite de ces bâtiments prochainement afin de trouver des pistes d'amélioration.



QUELQUES INVESTISSEMENTS EN  
MATÉRIEL SONT AUSSI À L'ÉTUDE  
(SALLE DES FÊTES, PASSAGE DE  
L'ÉCLAIRAGE EN LED PAR EXEMPLE)  
POUR POUVOIR MIEUX CONTRÔLER  
ET RÉGULER LES TEMPÉRATURES.

LA COMMUNE COMPTE AUSSI SUR LA SENSIBILISATION DES UTILISATEURS ET LEUR RESPONSABILITÉ CITOYENNE. UNE NOTE EXPLICATIVE VA ÊTRE ENVOYÉE DANS CHAQUE SERVICE POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE, AFIN QUE CHACUN CONTRIBUE À CET EFFORT COLLECTIF.

